

CGC FINANCES PUBLIQUES

Le syndicat des cadres A

GT Trajectoire HELIOS

Vers (enfin) une modernisation d'Hélios

L'application Hélios, développée au début des années 2000 et déployée à partir de 2005, centralise les fonctionnalités comptables et financières des logiciels du secteur public local et de santé. Depuis son lancement, elle a évolué pour inclure des services standardisés (PES aller, PES ASAP, PES marché, PES budget, PES retour).

Toutefois l'administration concède qu'elle nécessite une modernisation importante en raison des évolutions réglementaires et organisationnelles.

En effet la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics et le renforcement des services aux collectivités locales exigent une révision des processus métier et une refonte de l'application informatique. Hélios présente des problèmes d'ergonomie, des limitations dans la valorisation des données et une architecture technique complexe et obsolète.

Une étude d'ergonomie commandée en décembre 2021 et menée par la Délégation à la Transformation Numérique a mis en lumière des pistes d'amélioration. Les défis techniques, comme l'obsolescence des technologies et les demandes des utilisateurs renforcent cette nécessité de modernisation.

En 2023, une étude de cadrage a proposé une modernisation progressive d'Hélios sur six ans, avec des livraisons régulières de nouvelles fonctionnalités dès 2025. Il y aura une coexistence temporaire des anciennes et nouvelles fonctionnalités.

Hélios 2 sera ainsi une évolution en profondeur de l'application actuelle.

En 2024, les travaux débiteront avec les processus "dépense" et "gestion des tiers", intégrant l'automatisation et des méthodes de travail modernes. Des interviews d'utilisateurs et des comités d'idéation seront organisés pour co-construire et tester les nouvelles fonctionnalités. L'objectif est de développer les nouvelles fonctionnalités en 2025, facilitant les tâches à forte valeur ajoutée, étendant la couverture des risques et offrant de nouveaux outils de pilotage et de supervision.

Pour la CGC les attentes des collègues sont très importantes. L'ergonomie d'Hélios a faiblement évolué. La fluidité des opérations est absente (par exemple la chaîne de la dépense et son articulation avec le CHD et les contrôles a posteriori). La gestion des tiers est toujours très préoccupante (problématique de l'identifiant unique).

Un logiciel spécifique pour les collectivités locales d'outre-mer

Le projet S2ICLOM a pour objectif de développer un nouveau logiciel comptable pour les collectivités locales d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna).

Ce logiciel, central dans la chaîne financière, permettra de gérer les recettes, les dépenses, le recouvrement, les encaissements, la comptabilité et la production des comptes. Il s'adresse aux comptables, ordonnateurs et juges des comptes, et vise à aligner les pratiques locales sur les standards nationaux établis avec Hélios.

Le projet répond à des besoins critiques, car les territoires concernés utilisent encore des applications obsolètes, comme CLARA et DDPAC, adaptées localement mais devenues inadaptées et risquées.

L'intégration à Hélios a été envisagée mais jugée impraticable en raison de spécificités locales comme la devise différente et les décalages horaires.

Une étude de cadrage en 2021 a conclu à la nécessité de créer un logiciel spécifique, S2ICLOM, pour répondre aux besoins locaux tout en s'alignant sur les normes nationales.

Le projet prévoit l'achat et l'adaptation d'un progiciel existant pour réduire les coûts et les délais. Les exigences fonctionnelles ont été définies avec les futurs utilisateurs, et un appel d'offres est en cours. Le coût global est estimé autour de 10 millions d'euro.

La généralisation de S2ICLOM est prévue pour début 2026.

La nécessaire modernisation de l'activité bancaire

La mission des activités bancaires et des moyens de paiement de la DGFIP gère plusieurs applications pour les comptes bancaires du Trésor public, les échanges financiers avec la Banque de France et la gestion des comptes de la DGFIP.

Soumise à une réglementation européenne évolutive, la DGFIP doit adapter ses outils et procédures pour offrir un service bancaire moderne et sécurisé.

Un plan d'évolution de 2023 à 2027 a été établi pour :

- pour moderniser l'application CEP,
- intégrer le protocole EBICS pour des échanges financiers sécurisés,
- se conformer aux normes SEPA
- introduire le virement instantané.

En parallèle, la banque en ligne BANKFIP sera rénovée, sécurisée et enrichie de nouvelles fonctionnalités d'ici 2026.

D'autres outils, comme DVPWeb pour les virements et prélèvements, seront développés pour améliorer la gestion des comptes.

Les applications obsolètes seront progressivement remplacées par des outils modernes de la Banque de France. De plus, le système d'information bancaire pour les collectivités du Pacifique sera mis à jour pour se conformer aux nouvelles normes.

D'ici 2027, un portail bancaire unifié sera mis en place pour réduire les opérations manuelles.

Le plan a été validé en 2023 et inscrit sur les RCO pluriannuels 2024-2027.

Le syndicat des cadres A, CGC Finances Publiques, vous informe, sans polémique.

**Il vous représente, vous soutient et vous défend au mieux de vos intérêts.
Adhérez !**

***Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info***